

**University of Waterloo**  
**Département d'études françaises**  
**FR297**  
**French Culture and Literature 2**  
**Hiver 2019**  
**Lundi et mercredi, 14h30 – 15h50, EV3 3412**

### **Coordonnées**

**Professeur(e):** Nicole Nolette

**Bureau:** ML 332

**Téléphone:** 519-888-4567, poste 36850

**Heures de consultation:** Lundi et mercredi, 13 h 30 – 15 h

**Courriel:** nicole.nolette@uwaterloo.ca

### **Prérequis**

FR 197 ou 192B

### **Description**

Ce cours a pour objectif une meilleure compréhension de la culture, de l'histoire et de la littérature de la France du XVIIIe au XXIe siècle. Nous nous proposons d'initier l'étudiant.e à la discipline en l'exposant, par l'intermédiaire de matériaux textuels et audio-visuels, aux grands événements historiques, à la littérature et aux beaux-arts de cette époque. Les diverses formes de l'expression culturelle seront traitées d'une façon chronologique dans leur contexte sociohistorique.

### **Objectifs du cours**

À la fin de ce cours les étudiant(e)s pourront :

- A. Identifier et décrire les principaux courants artistiques, politiques et sociaux de la période étudiée;
- B. Analyser les causes et les conséquences des principaux événements sociohistoriques de la période étudiée;
- C. Analyser des œuvres littéraires de la période étudiée et proposer à leur sujet une explication de texte ou une dissertation respectant les contraintes de ces deux exercices.

### **Manuels et œuvres à l'étude**

- Voltaire, *Micromégas* (Gallimard Folio plus classiques)
- Flaubert, *Trois contes*, « Un cœur simple » (Livre de poche)
- Annie Ernaux, *La Place* (Gallimard, Folio)

**Ouvrage recommandé :**

- G. Labruno et Ph. Toutain, *Histoire de France* (Nathan)

## Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Tests de lecture (3)	Semaine 3, 6, 10	10 %
Participation	Tout au long du cours	10 %
Explication de texte	Semaine 6	15%
Examen partiel	Semaine 7	20 %
Dissertation	Semaine 11	15 %
Examen final (2 heures)	À déterminer	30 %
Total		100 %

### Tests de lecture

Trois courts tests de lecture seront effectués. La professeure retiendra les deux meilleures notes (2 x 5%)

### Explication de texte

Explication de texte d'un extrait de *Micromégas*. Travail écrit rédigé à la maison (750 mots, double interligne, Times New Roman). Critères d'évaluation : Organisation et structure, qualité de l'analyse et de langue. Des consignes supplémentaires seront affichées sur LEARN.

### Examen partiel

Test en classe (durant toute une séance) et comportant des questions courtes et des questions à développement sur les notions vues en classe. Une description du format de l'examen sera affichée sur Learn.

### Dissertation

Travail écrit rédigé à la maison (850 mots, double interligne, Times New Roman). Des consignes supplémentaires seront affichées sur LEARN.

### Examen final

Examen, d'une durée de 2 heures, portant sur certains aspects historiques et culturels du cours et sur *La Place* d'Annie Ernaux. L'examen comportera des questions courtes et des questions à développement. Une description du format de l'examen sera affichée sur Learn avant la fin des cours. La période d'examen aura lieu en avril 2019 (date de l'examen final à déterminer pour ce cours). L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

### Plan du cours

Le plan du cours vise à donner une idée globale du programme de travail mais ne se veut pas une contrainte rigide : il pourra être modifié en fonction du rythme et des besoins des étudiants.

Semaine	Date ou Semaine	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	Semaine du 7 janvier	Introduction au cours Louis XIV fin d'un règne Personnes importantes du XVIIIe siècle Les Beaux-arts du XVIIIe		
2	Semaine du 13 janvier	Le siècle des Lumières et ses philosophes Introduction à Voltaire et à <i>Micromégas</i>		
3	Semaine du 21 janvier	Étude de <i>Micromégas</i> Comment faire une explication de texte	Voltaire, <i>Micromégas</i>	<b>Test de lecture 1</b>
4	Semaine du 28 janvier	La Révolution française Le Premier Empire Restauration et monarchie de Juillet		<b>Rendre explication de texte sur <i>Micromégas</i></b>
5	Semaine du 4 février	Seconde République et Second Empire		
6	Semaine du 11 février	Le romantisme (Lettres et arts) Introduction à Flaubert et à <i>Un cœur simple</i> Le réalisme	Flaubert, <i>Un cœur simple</i>	<b>Test de lecture 2</b>
	Semaine du 18-22 février	Semaine de lecture		
7	Semaine du 25 fév.	Examen partiel Étude d' <i>Un cœur simple</i>		<b>Examen partiel en classe</b>
8	Semaine du 4 mars	La Troisième République Le naturalisme et le symbolisme		
9	Semaine du 11 mars	L'impressionnisme La Belle époque et la Première Guerre mondiale		
10	Semaine du 18 mars	Survol des courants littéraires et artistiques du XXe siècle Introduction à Annie Ernaux; <i>La Place</i>	Ernaux, <i>La Place</i>	<b>Test de lecture 3</b>
11	Semaine du 25 mars	Étude de <i>La Place</i> d'A. Ernaux La Quatrième République; Débuts de la Cinquième République		<b>Rendre travail écrit sur <i>Un cœur simple</i></b>
12	Semaine du 1 avril	La Cinquième République La France moderne Révision		

## Règlements du cours

### Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre) remis dans les 48h. Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. **Seul ce document sera accepté.** Il doit être remis au professeur **dans les 48h** de la maladie. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc).

### Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine (7 jours) après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel. Chaque travail écrit doit être original.

### Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

### Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

### Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

## University policies

### Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

### Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

### Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

### Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an

offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about “rules” for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

## **Appeals**

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

## **Accommodation for Students with Disabilities**

**Note for students with disabilities:** The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.